

## Séance du Conseil Municipal du 24 mai 2018

L'an **deux mil dix-huit, le 24 mai à vingt heures**

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mai 2018

**Présents** : MME **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès, **ETAVARD** Catherine, **LARMUTH** Angéla, **SAMSON** Stéphanie, **VARIN** Chantal, **MM FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **CHAMPOYAUX** Dominique, **DECHAINED** Bruno, **PAPIN** Stéphane, **ROBICHON** Hervé, **SITEAU** Anthony.

**Absent excusé** : **BONNEAU** Pascal

**Absent**:

**A donné pouvoir** : **BONNEAU** Pascal à **ETAVARD** Catherine

**Secrétaire de séance** : **ETAVARD** Catherine

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité.

Visite de la salle de l'ancienne poste, pour faire un point sur l'avancée des travaux.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ÉLABORATION DU SCHEMA COMMUNAL DE DÉFENSE EXTÉRIEUR CONTRE INCENDIE**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal la convention de partenariat portant sur l'élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie (SCDECI) qui sera réalisé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres. L'objectif de ladite convention est de connaître l'existant de la défense incendie, les carences constatées et les prévisibles des risques à venir. L'étude de l'analyse des risques sera obligatoire en juillet 2019.

Le Conseil, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **VENTE DU TRACTEUR FIAT**

(M. BALLAND étant directement concerné, sort de la salle et ne participe pas au vote)

Suite à la délibération 011/18 du 22 février 2018, autorisant l'achat d'un nouveau tracteur, M. le Maire a eu une proposition d'achat pour le vieux tracteur. M. BALLAND Jean-Michel a fait une offre de 2 000 € TTC pour l'achat du vieux tracteur FIAT.

Après débat et vote, le conseil municipal accepte l'offre d'achat de 2 000 € de M. BALLAND.

### **OUVERTURE D'UNE PORTE, BÂTIMENT COMMUNAL**

Création d'une ouverture au local adjacent à l'église, porte avec linteau en pierre. Devis de l'entreprise CHARRUYER Vincent d'un montant de 2 954,40 € TTC.

Après débat, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise CHARRUYER pour un montant de 2 954,40 TTC.

### **BROYAGE DES CHEMINS VERTS**

(M. CHAMPOYAUX étant directement concerné sort de la salle et ne participe pas au vote)

Après avoir délibéré, le conseil accepte de confier à M. CHAMPOYAUX le broyage des chemins verts de la commune.

### **RÉALISATION D'UN OSSUAIRE DANS LE CIMETIÈRE**

Afin de compléter l'aménagement obligatoire du cimetière, la commune doit faire construire un ossuaire. C'est un caveau simple avec une trappe pour déposer les boîtes à ossements. Il faudra le compléter d'une partie lisse sur le mur d'enceinte du cimetière pour apposer les plaques. Un devis a été demandé à la société MARTIN CONSTRUCTION, devis d'un montant de 2 424 € TTC.

Après débat et vote, le conseil municipal accepte le devis de la société MARTIN CONSTRUCTION pour un montant de 2 424 € TTC.

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Les montants des devis signés à ce jour, pour la salle de l'ancienne poste, sont supérieurs aux prévisions budgétées. La somme restant pour le règlement de l'emprunt n'est pas suffisante suite au remboursement de la caution de location pour WPD.

Pour ces 2 raisons, il convient de faire une décision modificative et de porter les crédits nécessaires au budget comme suit :

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
Chapitres	Articles	Libellés	Montant
020		Dépenses imprévues	-13 000 €
23	2315	Installations techniques	- 15 000 €
16	1641-165	Emprunts/cautions	+ 8 000 €
0036	2132	Aménagement de salle	+ 20 000 €

Après débat, le conseil municipal accepte les modifications à apporter au budget.

**TARIF 14 JUILLET**

Le conseil, après avoir délibéré décide d'appliquer les tarifs suivants pour le repas du 14 juillet 2018 :

	Habitant de la commune	Habitant hors commune
<b>Repas MIDI et SOIR</b>	20 € / personne Gratuit – de 12 ans	27 € / personne 10 € de 6 à 12 ans Gratuit – de 6 ans
<b>Repas MIDI</b>	13 € / personne Gratuit – de 12 ans	17 € / personne 6 € de 6 à 12 ans Gratuit – de 6 ans
<b>Repas SOIR</b>	10 € / personne Gratuit – de 12 ans	14 € / personne 6 € de 6 à 12 ans Gratuit – de 6 ans

**DÉBERNAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Le conseil décide de faire déberner les bords de route. La commission voirie se réunira pour programmer un calendrier et quelles voies nécessitent des travaux.

**ÉLAGAGE TERRAIN DE FOOT**

Les branches des arbres près du terrain de football deviennent dangereuses et ont besoin d'être élaguées. Monsieur ROBICHON a fait établir un devis à la société DECAUDIN, devis d'un montant de 1 320 € TTC. Après débat le conseil accepte le devis de 1320 € TTC.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Clément BLANCHARD a fait un stage du 14 au 18 mai sur la collectivité. Monsieur le Maire précise avoir été satisfait de son travail.
- Projet de délibération pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).
- Point sur l'évolution des demandes de subventions pour l'aménagement du bourg.

Prochaine réunion de conseil le 21 juin 2018 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Le Maire,  
Étienne FOUCHÉ